

# Il reste quelques places cet été !

Vous êtes à la recherche d'activités pour vos enfants durant les congés ? Il reste encore quelques dernières opportunités, pour vos enfants entre 7 et 14 ans, de partir avec Jeunesse & santé. Inscrivez-les vite !

## Ferme - Intégration (10-13 ans)

À Juseret • Du 1<sup>er</sup> au 8 août  
Prix MC : 218 EUR  
(au lieu de 356 EUR)

Ce séjour se déroule au cœur d'une ferme. Les enfants ont ainsi l'occasion de participer activement à la gestion de celle-ci. Ce séjour se déroule en parallèle à un séjour accueillant des enfants souffrants de handicaps. Bien que les deux groupes évoluent de manière séparées, des moments communs sont prévus.



## Aventure et nature (14 ans)

En Italie •  
Du 18 au 27 juillet  
Prix MC : 365 EUR  
(au lieu de 615 EUR)

Au départ d'un hôtel situé dans le Sud-Tyrol, le groupe aura l'occasion de faire du rafting, du VTT, de l'accro-branche, une randonnée de deux jours avec une nuitée en refuge de montagne...

## Equitation (7-10 ans)

À Graide • Du 10 au 17 août  
Prix MC : 223 EUR  
(au lieu de 384 EUR)

Les écuries étant à deux pas du gîte, les enfants auront réellement l'occasion de vivre auprès des chevaux. Les groupes sont constitués en fonction des capacités de chacun ; tous auront l'occasion de progresser durant ces sept jours.



Inscription en ligne possible via [www.jsbruxelles.be](http://www.jsbruxelles.be)

## Voile - Côte d'Azur (14 ans)

À Meze • Du 3 au 12 août  
Prix MC : 365 EUR  
(au lieu de 615 EUR)

Ce séjour spécial ados à la Côte d'Azur laisse la place belle à la pratique de la voile (dériveur et catamaran).

## Cirque (7-10 ans)

À Erezée • Du 7 au 14 août  
Prix MC : 185 EUR  
(au lieu de 346 EUR)

Ce séjour propose à vos enfants de pratiquer les arts du cirque dans un vrai chapiteau, le tout dans un cadre laissant une large place à la nature.

Plus d'infos : 02/501.58.20 • Inscription en ligne possible via [www.jsbruxelles.be](http://www.jsbruxelles.be)

## Info Mutualité

# Votre agence en juillet et en août

Les vacances d'été approchent à grands pas. Dans le souci de rester accessibles pour tous, les centres de services (à Anspach, Colignon, Saint-Guidon, Bockstael, La Chasse et Uccle) resteront ouverts et les autres agences adopteront un horaire allégé.

**Vous trouverez tous les détails pratiques** ci-dessous. L'information se trouve également sur notre site [www.mc.be](http://www.mc.be). Vous n'avez pas Internet ? Formez gratuitement le 0800 10 9 8 7 pour tout renseignement concernant les horaires de votre agence.

Votre mutualité reste toujours joignable :  
> par mail à [st.michel@mc.be](mailto:st.michel@mc.be)  
> par téléphone au 02/501.58.58

Ces horaires sont valables du 30 juin au 31 août inclus.

### ANDERLECHT

7 cours Saint-Guidon  
Lu et me : 9h-13h et 14h-16h  
Ma : uniquement sur rendez-vous  
Je : 9h-13h et 15h-18h  
Ve : 9h-13h

### BERCHEM

1 rue Dr. Leemans  
Je : 9h-13h et 15h-18h

### BOITSFORT

61 place Keym  
Lu : 9h-13h et 14h-16h

### BRUXELLES - ANSPACH

27 rue des Pierres  
Lu et Me : 9h-16h  
Ma et Ve : 9h-13h  
Je : 9h-17h

### ETTERBEEK - LA CHASSE

2 av. de la Chasse  
en travaux du 21/07 au 1/08  
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h  
Ma : uniquement sur rendez-vous  
Je : 9h-13h et 15h-18h  
Ve : 9h-13h

### EVERE

163 avenue Henri Conscience  
Me : 9h-13h et 14h-16h

### IXELLES - MALIBRAN

51 rue Malibran  
en travaux du 4/08 au 26/08  
Me : 9h-13h et 14h-16h  
Ve : 9h-13h

### JETTE - MIROIR

681 chaussée de Jette  
Lu : 9h-13h et 14h-16h  
Je : 9h-13h et 15h-18h

### LAEKEN - BOCKSTAELE

183 boulevard E. Bockstael  
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h  
Ma : uniquement sur rendez-vous  
Je : 9h-13h et 15h-18h  
Ve : 9h-13h

### LAEKEN - MUTSAERT

140 rue de Wand  
Me : 9h-13h et 14h-16h

### SAINT-GILLES

16a parvis de Saint-Gilles  
Lu : 9h-13h et 14h-16h  
Je : 9h-13h et 15h-18h

### SCHAERBEEK - COLIGNON

200 rue Royale Sainte-Marie  
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h  
Ma : uniquement sur rendez-vous  
Je : 9h-13h et 15h-18h  
Ve : 9h-13h

### SCHAERBEEK - DAILLY

348 avenue Rogier  
Lu : 9h-13h et 14h-16h

Toutes les agences seront fermées le lundi 21 juillet et le vendredi 15 août.

### UCCLE

98 rue du Doyenné  
Lu et Me : 9h-13h et 14h-16h  
Ma : uniquement sur rendez-vous  
Je : 9h-13h et 15h-18h  
Ve : 9h-13h

### WOLUWE-ST-LAMBERT - GEORGES HENRI

244 avenue Georges Henri  
Lu : 9h-13h et 14h-16h  
Ve : 9h-13h

### WOLUWE-ST-PIERRE - STOCKEL

2 place Dumon  
Me : 9h-13h et 14h-16h  
Je : 9h-13h et 15h-18h

//ATTENTION//

L'AGENCE MC D'ANSPACH EST TEMPORAIREMENT DÉPLACÉE AU N°27 DE LA RUE DES PIERRES (À 3 MIN À PIED).  
Horaires d'ouverture inchangés • Boîtes aux lettres accessibles au boulevard Anspach et à la rue des Pierres  
Vous pouvez aussi toujours contacter la MC Saint-Michel par mail ou par téléphone : [st.michel@mc.be](mailto:st.michel@mc.be) • 02/501.58.58



## ATTENTION : TRAVAUX !

Durant l'été, deux de nos agences seront rénovées et devront être temporairement fermées.

Agence La Chasse (Etterbeek)  
En travaux du 21/07 au 01/08  
Réouverture le 04/08

Agence Malibran (Ixelles)  
En travaux du 04/08 au 26/08  
Réouverture le 27/08

Tous les grands centres de services (à Anspach, Colignon, Saint-Guidon, Bockstael, La Chasse et Uccle) resteront ouverts



### Service social

À Uccle : la permanence sera fermée du 30 juin au 21 juillet compris  
À Bockstael : la permanence sera fermée les mercredis 23 juillet et 20 août  
À Saint-Guidon : la permanence sera fermée le mercredi 27 août  
À Anspach : la permanence sera fermée le lundi 21 juillet et le vendredi 15 août  
À La Chasse : la permanence sera fermée du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août pour cause de travaux

### Service pension

À Saint-Guidon et à Uccle : la permanence sera fermée du 30 juin au 23 juillet compris  
À La Chasse : la permanence sera fermée du 30 juin au 3 août compris (travaux)  
À Laeken et à Schaerbeek : la permanence sera fermée du 30 juillet au 20 août compris.

En dehors de ces dates, les permanences seront ouvertes selon leur horaire habituel durant toutes les vacances.

Bien-être

# Envie de vous mettre au yoga ?

La MC Saint-Michel, votre partenaire santé, vous propose deux sessions de six séances de Yoga à prix démocratique. Une occasion unique de prendre soin de vous, à prix réduit pour les membres MC !

**Les bienfaits du yoga sont multiples :** ce dernier permet de faire face au stress, de renforcer son corps, de fortifier son dos, de (re)trouver de l'énergie, etc. Les séances évoluent et varient de semaine en semaine. Les deux sessions démarreront le 22 septembre 2014 (sous réserve du nombre minimum requis de participants). Tout le monde est le bienvenu, débutant ou pratiquant régulier.

**Pour vous y inscrire**

Le nombre de participants étant limité, inscrivez-vous en remplissant notre formulaire en ligne sur [www.mc.be/bien-etre-bxl](http://www.mc.be/bien-etre-bxl) Vous recevrez par courrier postal une confirmation de votre inscription avec les modalités de paiement. Votre inscription ne sera définitive qu'après paiement de votre cotisation.

Pour toute question supplémentaire, contactez le service Infor santé à [infor.sante.bxl@mc.be](mailto:infor.sante.bxl@mc.be).



En pratique

**Dates :** 6 lundis de septembre à novembre : 22/9 - 29/9 - 6/10 - 13/10 - 20/10 - (pause le 27/10 - Congé de Toussaint) - 3/11

**Horaires :**

- 1<sup>ère</sup> session : de 11h15 à 12h15
- 2<sup>ème</sup> session : de 12h30 à 13h30

**Lieu :** à l'Erasmus Hogeschool Brussel - 70 rue des Six Jetons à 1000 Bruxelles. Derrière la place Fontaines, près de la Bourse.

**Prix :** L'inscription se fait pour la totalité du module.

- Pour les membres MC : 8 euros par séance, 48 euros pour le module de 6 séances.
- Pour les non-membres MC : 10 euros par séance, 60 euros pour le module de 6 séances.

Par souci logistique et financier, il ne sera pas possible d'être remboursé des séances manquées.

**Inscriptions :** [www.mc.be/bien-etre-bxl](http://www.mc.be/bien-etre-bxl)

Assurance complémentaire

# Tout pour votre bien-être

Acupuncture, ostéopathie, chiropraxie, mésothérapie, diététique ... Savez-vous qu'en tant que membre de la MC Saint-Michel, vous pouvez bénéficier d'une intervention de 10 euros par séance, jusqu'à cinq fois par an ?

**Comment obtenir cet avantage ?**

Remettez à votre conseiller l'attestation fournie par votre prestataire de soins, munie d'une vignette jaune. Pour chaque prestation, les données suivantes doivent être clairement reprises sur le document :

- le type de prestation ;
- le nom du bénéficiaire des soins ;
- la date du traitement ;
- le montant payé ;
- le nom, le cachet et la signature du prestataire de soins.

Vous pouvez également demander le formulaire "Demande d'intervention pour l'avantage Bien-être" à votre conseiller mutualiste et le faire remplir par votre prestataire de soins. Ce formulaire est téléchargeable sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (section Self-Service > Télécharger des formulaires).

**Votre prestataire est-il reconnu ?**

Les prestataires doivent être agréés par la MC Saint-Michel. Pour savoir si votre prestataire est agréé, vous pouvez ap-

pelez le 02/501.58.58 ou vous adresser à votre conseiller mutualiste.

**Jusqu'à 50 euros par an !**

Vous avez droit, pour l'ensemble de ces disciplines, à cinq interventions de 10 euros par an. Vous pouvez donc bénéficier par exemple de deux remboursements de 10 euros en diététique, deux en ostéopathie et un pour l'acupuncture, ou bien cinq remboursements dans un seul type de prestation, pour un total de 50 euros par personne et par année civile.



BON À SAVOIR

## Exercer un mandat de conseiller ou de juge pendant une incapacité de travail

///

"Au début de mon incapacité de travail, j'étais salarié ou demandeur d'emploi. Aujourd'hui, je souhaite reprendre un mandat de conseiller communal, de conseiller de CPAS, de juge ou de conseiller social ou juge consulaire."

Le formulaire de demande à utiliser est la "Demande d'autorisation d'exercer une activité au cours d'une période d'incapacité de travail". Avant d'être remis à votre mutualité, ce formulaire de demande doit être transmis et signé pour accord par la commune ou le tribunal auprès duquel vous souhaitez exercer ce mandat.

L'accord du médecin-conseil vous sera transmis via le document "Notification d'autorisation d'exercer une activité durant une incapacité de travail".

Seuls les revenus des activités précitées n'ont aucune influence sur vos indemnités d'incapacité de travail. Il vous suffit de mentionner clairement que vous souhaitez reprendre un tel mandat. Soyez complet dans la description de vos activités. Celle-ci sera mentionnée distinctement dans l'autorisation que vous recevrez du médecin-conseil. Dès lors, vous pourrez exercer ces activités sans autres formalités administratives.

Pour les autres mandats (bourgmestre, président du CPAS par exemple), les revenus sont pris en considération.

Pour plus de détails, demandez la brochure "L'incapacité de travail - Activités autorisées" à votre conseiller mutualiste ou en formant gratuitement le 0800 10 9 8 7.



DU TEMPS À DONNER



ÉnéoSport, association sportive d'ainés reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles cherche

## UN(E) PROFESSEUR D'AQUAGYM VOLONTAIRE

Gradué(e) ou licencié(e) en kinésithérapie ou en éducation physique, ou initiateur Adept en aquagym, et disposant du BSSA (Brevet supérieur de sauvetage aquatique). Défraiements et frais de déplacement prévus.

**Lieu :** au Darwin Aquaclub - 15 rue Darwin à Forest / Ixelles

**Date :** à partir du 4 septembre - Tous les jeudis de 14h à 15h

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à contacter énéoSport au 02/501.58.13 (de 9h à 12h) • [eneosport.bruxelles@mc.be](mailto:eneosport.bruxelles@mc.be)

## Soulagez votre dos !

Soulage les lombaires et la pression sur le coccyx



Prévient les maux de dos, lombalgie ou sciatique

Dans notre magasin Qualias de Bruxelles  
49, Rue Malbrain • 1050 Ixelles  
02/644.51.31  
[WWW.QUALIAS.BE](http://WWW.QUALIAS.BE)

BackJoy Posture+ adulte ou enfant  
39,95€

**33,95€**



Action non cumulable, valable du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2014. Sauf omission ou erreur d'impression.

Mutualité chrétienne Bruxelles  
Mutualité Saint-Michel

111-115 bd Anspach à 1000 Bruxelles  
Éditrice responsable : Elisabeth Degryse  
Fax : 02/501.58.38 • Tél. : 02/501.51.99

**Tél. : 02/501.58.58**

Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou auprès du 0800 10 9 8 7